

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

### Attijari Bank

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 10 juin 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Ahmed BELAIFA et Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014 (UNITE : en milliers de Dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	222 113	285 481
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	473 959	462 893
Créances sur la clientèle	3	3 601 472	3 401 083
Portefeuille titres commercial	4	229 183	342 715
Portefeuille d'investissement	5	458 853	71 810
Valeurs immobilisées	6	147 862	156 302
Autres actifs	7	170 894	233 783
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 304 336</b>	<b>4 954 067</b>
<b>PASSIF</b>			
Banque Centrale et CCP	8	90 024	262 049
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	57 013	56 134
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	4 505 932	4 047 534
Emprunts et ressources spéciales	11	51 107	65 804
Autres passifs	12	191 928	135 081
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 896 004</b>	<b>4 566 602</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>13</b>		
Capital		198 741	198 741
Réserves		132 044	146 072
Autres capitaux propres		3 646	3 646
Résultats reportés		3	(43 668)
Résultat net		73 898	82 674
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>408 332</b>	<b>387 465</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>5 304 336</b>	<b>4 954 067</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

<b>PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Passifs éventuels</b>	<b>14</b>		
Cautions, avals et autres garanties données		253 094	236 586
Crédits documentaires		142 158	175 571
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>395 252</b>	<b>412 157</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>15</b>		
Engagements de financement donnés		109 801	133 658
Engagements sur titres		38	38
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>109 839</b>	<b>133 696</b>
<b>Engagements reçus</b>	<b>16</b>		
Garanties reçues		1 520 304	1 173 269
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>1 520 304</b>	<b>1 173 269</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**PERIODE DU 01 JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	2014	2013
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts et revenus assimilés	17	263 408	246 018
Commissions (en produits)	18	76 293	67 819
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	19	40 714	42 226
Revenus du portefeuille d'investissement	20	13 794	6 433
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>394 209</b>	<b>362 496</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	21	(127 155)	(107 819)
Commissions encourues		(4 382)	(3 397)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>(131 537)</b>	<b>(111 216)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>262 672</b>	<b>251 280</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	22	(13 470)	(17 116)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement		520	(44)
Autres produits d'exploitation		5 161	3 956
Frais de personnel	23	(87 347)	(79 972)
Charges générales d'exploitation	24	(31 962)	(31 593)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(15 942)	(15 061)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>119 632</b>	<b>111 450</b>
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(1 628)	840
Impôt sur les bénéfices		(44 106)	(29 616)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>73 898</b>	<b>82 674</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>73 898</b>	<b>82 674</b>
Effets des modifications comptables		0	(43 958)
<b>Résultat net après modifications comptables</b>		<b>73 898</b>	<b>38 716</b>
<b>Résultat par action de base (en DT)</b>	<b>25</b>	<b>1,86</b>	<b>2,08</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**PERIODE DU 01 JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	2014	2013
<b>Activités d'exploitation</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		366 757	343 873
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(131 850)	(111 839)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		8 844	(14 743)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(212 838)	(193 139)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		456 539	455 370
Titres de placement		132 354	7 862
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(96 109)	(113 664)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		74 926	(111 290)
Impôt sur les bénéfices		(26 656)	(29 616)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>571 967</b>	<b>232 814</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		(26)	6 002
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(369 324)	2 432
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(7 502)	(15 149)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(376 852)</b>	<b>(6 715)</b>
<b>Activités de financement</b>			
Emissions d'actions		0	0
Emission / Remboursement d'emprunts		(6 000)	0
Augmentation / diminution ressources spéciales		(8 121)	(10 501)
Dividendes et autres distributions		(53 263)	(53 263)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements</b>		<b>(67 384)</b>	<b>(63 764)</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		127 731	162 335
liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		324 349	162 013
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>26</b>	<b>452 080</b>	<b>324 348</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31 Décembre 2014**

### **I/ REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers annuels d'Attijari Bank arrêtés au 31 décembre 2014 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

### **II/ BASE DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

Les états financiers d'Attijari Bank sont élaborés sur la base de mesures des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

#### **1/ Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle**

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

#### **2/ Classification et évaluation des créances**

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

##### **Actifs courants :**

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

##### **Actifs classés :**

##### **Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier**

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

## **Classe 2 : Actifs incertains**

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement des intérêts du principal ou des intérêts entre 90 et 180 jours.

## **Classe 3 : Actifs préoccupants**

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

## **Classe 4 : Actifs compromis**

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

## **Les provisions collectives**

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de l'année 2014 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).

- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2014 avec celui de 2013. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées en 2014 à ce titre s'élèvent à 1 077 KDT amenant le total des provisions collectives à 13 430 KDT.

### **Les provisions additionnelles**

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêt des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager un complément de provision de 50 994 KDT au 31/12/2013 et une dotation additionnelle nette de 6 575 KDT au titre de l'exercice 2014.

### **3/ Classification et évaluation des titres**

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées, et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêt, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

- Titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.  
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres d'investissement : Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

#### **4/ Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Global bancaire	14,3%

Le siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvres	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

#### **5/ Inter-siège**

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux.

Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « autres actifs » ou « autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

#### **6/ Créances et dettes rattachées**

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

## **7/ Comptabilisation des engagements hors bilan**

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

## **8/ Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle**

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

## **9/ Comptabilisation des provisions pour engagements de retraite**

La banque comptabilise des provisions pour passif au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Au 31/12/2014, les engagements post-emploi ont été évalués à 8 664 KDT. La dotation de l'exercice 2014 est de l'ordre de 2 241 KDT dont 1 606 KDT correspondent à la quote-part de l'étalement de l'effet de la 1<sup>ère</sup> application de la norme IAS 19.

## **10/ Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle**

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse servis à la clientèle font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes spéciaux d'épargne sont positionnés trimestriellement.

## **11/ Règles de prise en compte des produits**

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2014 sont déduits du résultat.

## **12/ Règle de prise en compte des charges**

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2014 sont rajoutées au résultat.

### **13/ Présentation des états financiers**

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 31 décembre 2014, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2013 que celles relatives à l'année 2014.

### **NOTES EXPLICATIVES**

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

### **1/ NOTES SUR LE BILAN**

#### **1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF**

#### **NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2014 un solde de 222 113 KDT contre 285 481 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 63 368 KDT.

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>31/12/2014</u></b>	<b><u>31/12/2013</u></b>
Caisse Dinars	47 729	37 594
Caisse Devises	6 833	6 086
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	7 532	9 286
Banque Centrale comptes ordinaires	33 218	41 698
Placements auprès de la banque centrale	126 505	190 567
Créances rattachées	4	1
Centres de chèques postaux et TGT	366	323
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(74)	(74)
<b>Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>222 113</b>	<b>285 481</b>

#### **NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Cette rubrique accuse un solde de 473 959 KDT au 31 décembre 2014 contre 462 893 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 11 066 KDT.

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>31/12/2014</u></b>	<b><u>31/12/2013</u></b>
Créances sur banques non résidentes	367 553	344 870
Créances sur les établissements financiers	96 893	105 738
Créances sur les banques résidentes	9 308	12 000
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	205	285
<b>Total créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>473 959</b>	<b>462 893</b>

#### **NOTE 3 : Créances sur la clientèle**

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2014 un solde de 3 601 472 KDT contre 3 401 083 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 200 389 KDT.

Cette rubrique enregistre les provisions et les agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférents.

Le solde des agios réservés s'élève à 74 292 KDT au 31 décembre 2014 contre 68 077 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 6 215 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Comptes débiteurs</b>		
Comptes débiteurs de la clientèle	189 991	177 657
Créances rattachées	8 353	8 112
<b>Total comptes débiteurs</b>	<b>198 344</b>	<b>185 769</b>
<b>Autres concours à la clientèle</b>		
Portefeuille crédits	3 313 423	3 126 797
- Crédits court terme	854 465	752 757
dont Financements en devises	250 935	217 166
dont Crédits court terme en dinars	603 530	535 591
- Crédits moyen et long terme	2 458 958	2 374 040
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	26 597	20 724
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	84 750	65 419
Impayés	46 137	33 214
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	246 798	271 676
Provisions pour créances douteuses (*)	(255 663)	(248 254)
Agios réservés	(74 292)	(68 077)
Créances rattachées	8 572	7 639
<b>Total autres concours à la clientèle</b>	<b>3 396 322</b>	<b>3 209 138</b>
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>6 806</b>	<b>6 176</b>
<b>Total créances sur la clientèle</b>	<b>3 601 472</b>	<b>3 401 083</b>

(\*) La variation des provisions pour créances douteuses se présente comme suit :

<b>Provisions sur les créances au 31/12/2013</b>	<b>248 254</b>
Dotation aux provisions sur opérations avec la clientèle	19 202
Reprise de provision sur opérations de clientèle	(17 557)
Dotation aux provisions collective	1 077
Dotation aux provisions additionnelle BCT	17 890
Reprise provision sur cession créance	(1 888)
Reprise sur provision additionnelle BCT	(11 315)
<b>Provisions sur les créances au 31/12/2014</b>	<b>255 663</b>

#### **NOTE 4 : Portefeuille titres commercial**

Cette rubrique accuse un solde de 229 183 KDT au 31 décembre 2014 contre 342 715 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 113 532 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Titres de transaction</b>		
- Bons de trésor	0	8 799
- Autres titres de transaction	2 193	0
<b>Titres de placement</b>		
- Bons de trésor	203 077	310 473
- Autres titres de placements	8 696	9 452
- Créances rattachées	15 869	14 257
- Provisions sur placements	(652)	(266)
<b>Total portefeuille titres commercial</b>	<b>229 183</b>	<b>342 715</b>

## **NOTE 5 : Portefeuille d'investissement**

Le solde de cette rubrique s'élève à 458 853 KDT au 31 décembre 2014 contre 71 810 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 387 043 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Titres d'investissement</b>		
Autres titres d'investissement	356 771	1 284
Obligations	30 985	14 030
Créances rattachées	14 549	595
Provisions sur autres titres d'investissement	0	(1 301)
<b>Total titres d'investissement</b>	<b>402 305</b>	<b>14 608</b>
<b>Titres de participations</b>		
Titres de participations libérés	60 000	62 443
Provisions pour dépréciation titres de participation	(7 417)	(9 943)
Placements SICAR	5 314	5 314
Provisions sur placements SICAR	(2 995)	(2 993)
Titres de portage	1 200	1 800
Créances rattachées	446	581
<b>Total titres de participations</b>	<b>56 548</b>	<b>57 202</b>
<b>Total portefeuille d'investissement</b>	<b>458 853</b>	<b>71 810</b>

## **NOTE 6 : Valeurs immobilisées**

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 147 862 KDT au 31 décembre 2014 contre 156 302 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 8 440 DT et se détaillent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>Valeur brute au 31/12/13</b>	<b>Acquisition</b>	<b>Cession / Régularisation</b>	<b>Valeur brute au 31/12/2014</b>	<b>Amort. et Prov au 31/12/13</b>	<b>Dotaton</b>	<b>Régularisation</b>	<b>Amort. et Prov au 31/12/14</b>	<b>Valeur nette au 31/12/2014</b>
<b>Immobilisation incorporelle</b>	<b>45 891</b>	<b>1 262</b>		<b>47 153</b>	<b>(29 229)</b>	<b>(5 346)</b>		<b>(34 575)</b>	<b>12 578</b>
Logiciels de Base	45 891	1262		47 153	(29 229)	(5 346)		(34 575)	12 578
<b>Immobilisation corporelle</b>	<b>217 929</b>	<b>7 372</b>	<b>(2 142)</b>	<b>223 159</b>	<b>(78 287)</b>	<b>(10 596)</b>	<b>1 008</b>	<b>(87 875)</b>	<b>135 284</b>
Constructions	101 090	2 165	(131)	103 124	(18 517)	(3 799)	119	(22 197)	80 926
Terrains	4 665	569	(164)	5 070		0		0	5 070
Matériel Roulant	2 243	223	(889)	1 577	(1 640)	(184)	889	(935)	641
Matériel & Mobilier	12 044	1 330		13 374	(7 207)	(741)		(7 948)	5 427
Matériel Informatique	33 136	1 263		34 399	(24 518)	(2 587)		(27 105)	7 294
Agencement Aménagement Installation	43 774	1 660		45 434	(26 137)	(3 285)		(29 422)	16 014
Immobilisations hors exploitation	19 619	87	(958)	18 748	(268)			(268)	18 479
Immobilisation en cours	1 358	75	0	1 433				0	1 433
<b>Total valeurs immobilisées</b>	<b>263 820</b>	<b>8 634</b>	<b>(2 142)</b>	<b>270 312</b>	<b>(107 516)</b>	<b>(15 942)</b>	<b>1 008</b>	<b>(122 450)</b>	<b>147 862</b>

(\*) Il s'agit d'une dotation aux provisions sur immobilisations hors exploitation

## **NOTE 7 : Autres actifs**

Le poste des autres actifs accuse un solde de 170 894 KDT au 31 décembre 2014 contre 233 783 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 62 889 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Crédits directs et avances au personnel	143 789	118 975
Débit à régulariser et divers	10 783	97 173
Prêts sur fonds social	8 277	9 183
Créances prises en charge par l'Etat	7 426	8 191
Charges payées ou comptabilisées d'avance	3 896	2 332
Débiteurs divers	4 320	6 990
Dépôts et cautionnements	2 658	1 067
Provisions sur autres actifs	(10 255)	(10 128)
<b>Total autres actifs</b>	<b>170 894</b>	<b>233 783</b>

## **1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF**

### **NOTE 8 : Banque Centrale et CCP passif**

Le poste Banque Centrale et CCP passif accuse un solde de 90 024 KDT au 31 décembre 2014 contre un solde de 262 049 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 172 025 KDT.

### **NOTE 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2014 à 57 013 KDT contre 56 134 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 879 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Banques non résidentes	51 389	16 368
Etablissements financiers	5 565	2 197
Banques résidentes	8	37 510
Dettes rattachées	51	59
<b>Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>57 013</b>	<b>56 134</b>

### **NOTE 10 : Dépôts et avoirs de la clientèle**

Les dépôts de la clientèle présentent au 31 décembre 2014 un solde de 4 505 932 KDT contre 4 047 534 KDT au 31 décembre 2013 enregistrant une augmentation de 458 398 KDT et se détaillent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Dépôts à vue	1 699 724	1 442 816
Comptes d'épargne	1 596 202	1 522 005
Bons de caisse	468 379	382 604
Comptes à terme	311 470	292 876
Certificats de dépôts	176 500	183 500
Autres sommes dues à la clientèle	159 096	114 487
Autres produits financiers	83 830	100 374
Dettes rattachées	10 731	8 872
<b>Total dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>4 505 932</b>	<b>4 047 534</b>

#### **NOTE 11 : Emprunts et ressources spéciales**

Ce poste présente au 31 décembre 2014 un solde de 51 107 KDT contre 65 804 KDT au 31 décembre 2013 soit une diminution de 14 697 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Emprunt obligataire	28 571	35 714
Ressources spéciales	20 894	21 873
Autres Emprunts	0	6 000
Dettes rattachées	1 642	2 217
<b>Total emprunts et ressources spéciales</b>	<b>51 107</b>	<b>65 804</b>

#### **NOTE 12 : Autres passifs**

Les autres passifs présentent un solde de 191 928 KDT au 31 décembre 2014 contre 135 081 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 56 847 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Créditeurs divers	5 781	5 955
Charges à payer	37 060	32 952
Crédit à régulariser et divers	76 680	31 661
Exigibles après encaissement	23 910	32 219
Provisions pour risques et charges (*)	22 736	18 656
Impôts et taxes	25 761	13 638
<b>Total autres passifs</b>	<b>191 928</b>	<b>135 081</b>

(\*) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Provisions sur affaires juridiques en cours	2 057	1 818
Autres provisions pour risque	20 121	16 280
Provision pour dépréciation des immobilisations	558	558
<b>Total provision pour risques et charges</b>	<b>22 736</b>	<b>18 656</b>

### NOTE 13 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2014 à 198 741 KDT composé de 39 748 290 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

DESIGNATION		Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légalés	Autres réserves	Réserve à régime fisc particulier	Fond social	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres au	31.12.13	198 741	119 683	10 674	1 793	399	13 523	3 646	(43 668)	82 674	387 465
Affectation résultat bénéficiaire 2014											
Réserves			(16 210)	1 950						14 260	0
Dividendes										(53 263)	(53 263)
Report à nouveau									43 671	(43 671)	0
<b>Situation des capitaux propres après affectation</b>		<b>198 741</b>	<b>103 473</b>	<b>12 624</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>13 523</b>	<b>3 646</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>334 202</b>
Mouvements sur le fonds social							232				232
Résultat de la période										73 898	73 898
<b>Situation des capitaux propres au</b>	<b>31.12.14</b>	<b>198 741</b>	<b>103 473</b>	<b>12 624</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>13 755</b>	<b>3 646</b>	<b>3</b>	<b>73 898</b>	<b>408 332</b>

### Note sur la maturité des actifs et passifs :

Le tableau ci-après présente la répartition des comptes d'actifs et passifs de la banque au 31/12/2014 selon leur durée résiduelle. Ce tableau a été établi sur la base des échéances contractuelles des soldes d'actifs et de passifs au 31/12/2014.

	Inf. à 3 mois	3mois à 6mois	6mois à 1an	1an à 2ans	2ans à 5ans	5ans à 7ans	Sup à 7ans	Total
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	151 259	23 618	47 236	0	0	0	0	222 113
Créances sur les établissements bancaires et financiers	347 136	33 906	51 530	19 887	21 500	0	0	473 959
Créances sur la clientèle	843 951	305 985	388 210	545 628	978 793	228 705	310 200	3 601 472
Portefeuille titres commercial	694	693	21 403	37 053	113 675	6 864	48 801	229 183
Portefeuille d'investissement	10 170	5 757	10 922	7 615	28 994	134 698	260 697	458 853
Valeurs immobilisées	3 697	3 697	7 393	14 786	44 554	29 494	44 241	147 862
Autres actifs	9 199	9 183	19 115	14 924	44 710	29 505	44 258	170 894
<b>Total actif</b>	<b>1 366 106</b>	<b>382 839</b>	<b>545 809</b>	<b>639 893</b>	<b>1 232 226</b>	<b>429 266</b>	<b>708 197</b>	<b>5 304 336</b>
Banque Centrale et CCP passif	90 006	6	12	0	0	0	0	90 024
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	13 981	12 862	30 170	0	0	0	0	57 013
Dépôts et avoirs de la clientèle	845 852	500 511	642 985	652 250	910 860	302 042	651 432	4 505 932
Emprunts et ressources spéciales	8 598	1 455	2 910	11 322	26 822	0	0	51 107
Autres passifs	47 982	47 982	95 964	0	0	0	0	191 928
<b>Total passif</b>	<b>1 006 419</b>	<b>562 816</b>	<b>772 041</b>	<b>663 572</b>	<b>937 682</b>	<b>302 042</b>	<b>651 432</b>	<b>4 896 004</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>9 714</b>	<b>10 023</b>	<b>20 517</b>	<b>41 053</b>	<b>123 309</b>	<b>81 706</b>	<b>122 010</b>	<b>408 332</b>
<b>Total passifs &amp; CP</b>	<b>1 016 133</b>	<b>572 839</b>	<b>792 558</b>	<b>704 625</b>	<b>1 060 991</b>	<b>383 748</b>	<b>773 442</b>	<b>5 304 336</b>
<b>Situation nette</b>	<b>349 972</b>	<b>(190 000)</b>	<b>(246 749)</b>	<b>(64 732)</b>	<b>171 235</b>	<b>45 518</b>	<b>(65 245)</b>	<b>0</b>

## **2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **NOTE 14 : PASSIFS EVENTUELS**

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2014 un solde de 253 094 KDT contre 236 586 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 16 508 KDT.

Les crédits documentaires s'élèvent à 142 158 KDT au 31 décembre 2014 contre 175 571 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 33 413 KDT.

<b>Passifs éventuels</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Cautions, avals et autres garanties données	253 094	236 586
Crédits documentaires	142 158	175 571
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>395 252</b>	<b>412 157</b>

### **NOTE 15 : ENGAGEMENTS DONNES**

Les engagements donnés présentent un solde de 109 839 KDT au 31 décembre 2014. Ils correspondent à des engagements sur titres pour 38 KDT (participations souscrites et non libérées) et à des engagements de financement donnés pour 109 801 KDT.

### **NOTE 16 : ENGAGEMENTS RECUS**

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues de l'état, des banques et de la clientèle. Ils totalisent 1 520 304 KDT au 31 décembre 2014 contre 1 173 269 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 347 035 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Etablissements de crédits	106 489	107 054
Clientèle	1 413 815	1 066 215
<b>Total engagements reçus</b>	<b>1 520 304</b>	<b>1 173 269</b>

### **3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

#### **\* LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total du poste produit d'exploitation bancaire est passé de 362 496 KDT au 31 décembre 2013 à 394 209 KDT au 31 décembre 2014 enregistrant, ainsi, une augmentation de 31 713 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

#### **NOTE 17 : Intérêts et revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 263 408 KDT au 31 décembre 2014 contre 246 018 KDT au 31 décembre 2013 enregistrant, ainsi, une augmentation de 17 390 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>		
Placement sur le marché monétaire et auprès des banques étrangères	2 929	2 215
<b>Total opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>	<b>2 942</b>	<b>2 234</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Portefeuille crédit	227 680	212 479
. Court terme	44 253	41 296
- Financement devises	4 785	3 732
- Court terme Dinar	39 468	37 564
. Moyen & Long terme	183 427	171 183
Comptes courants débiteurs	18 281	14 831
Crédits sur ressources extérieures	394	379
Intérêts perçus sur créances immobil.dout.ou litg	2 378	4 119
<b>Total opérations avec la clientèle</b>	<b>248 733</b>	<b>231 808</b>
<b>Autres intérêts et revenus assimilés</b>		
Commissions sur comptes	871	672
Avals, cautions et acceptations bancaires	3 644	3 628
Report/déport sur change à terme	7 218	7 676
<b>Total autres intérêts et revenus assimilés</b>	<b>11 733</b>	<b>11 975</b>
<b>Total intérêts et revenus assimilés</b>	<b>263 408</b>	<b>246 018</b>

### **NOTE 18 : Commissions en produits**

Les commissions totalisent 76 293 KDT au 31 décembre 2014 contre 67 819 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 8 474 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Gestion de compte et autres services financiers	30 914	26 305
Commissions sur moyens de paiements	20 181	19 149
Commissions sur opérations crédits	15 229	12 656
Commissions sur opérations internationales	7 824	8 156
Commissions sur autres opérations bancaires	2 145	1 553
<b>Total commissions</b>	<b>76 293</b>	<b>67 819</b>

### **NOTE 19 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières**

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent, au 31 décembre 2014, un montant de 40 714 KDT contre 42 226 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 1 512 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Gain net sur titres de transaction	37	16
Gain net sur titres de placement	17 127	21 488
Gain net sur opérations de change	23 550	20 722
<b>Total gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières</b>	<b>40 714</b>	<b>42 226</b>

### **NOTE 20 : Revenus du portefeuille d'investissements**

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 13 794 KDT au 31 décembre 2014 contre 6 433 KDT au 31 décembre 2013, soit augmentation de 7 361 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Bons de trésor	9 079	0
Dividendes	3 100	5 204
Intérêts sur obligations	1 442	1 023
Revenus titres de portage	96	140
Autres revenus	77	66
<b>Total Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>13 794</b>	<b>6 433</b>

### **\* LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total des charges d'exploitation bancaire est passé de 111 216 KDT au 31 décembre 2013 à 131 537 KDT au 31 décembre 2014 enregistrant, ainsi, une progression de 20 321 KDT.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ;
- Commissions encourues ;

**NOTE 21 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent au 31 décembre 2014 un solde de 127 155 KDT contre 107 819 KDT au 31 décembre 2013, soit une progression de 19 336 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b><i>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</i></b>		
Emprunts interbancaires	887	1 726
Emprunt en devises auprès des correspondants	270	248
Autres	90	83
<b>Sous total des opérations avec les établissements de bancaires et financiers</b>	<b>1 247</b>	<b>2 057</b>
<b><i>Opérations avec la clientèle</i></b>		
Dépôts à vue	11 882	10 517
Comptes d'épargne	51 049	42 171
Bons de caisse	20 517	15 096
Comptes à terme	18 727	13 616
Certificats de dépôts	11 265	13 013
<b>Sous total des opérations avec la clientèle</b>	<b>113 440</b>	<b>94 413</b>
<b><i>Emprunts et ressources spéciales</i></b>		
Charges sur emprunts extérieurs	456	570
Charges sur emprunts obligataires	1 732	2 274
<b>Sous total des emprunts et ressources spéciales</b>	<b>2 188</b>	<b>2 844</b>
<b><i>Autres intérêts et charges</i></b>		
Appel d'offres	10 141	8 354
Autres intérêts et charges assimilées	139	151
<b>Sous total autres intérêts et charges</b>	<b>10 280</b>	<b>8 505</b>
<b>Total intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>127 155</b>	<b>107 819</b>

**NOTE 22 : Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 13 470 KDT contre 17 116 KDT au 31 décembre 2013. Il s'analyse ainsi :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
D° aux provisions sur créances douteuses	38 169	31 835
Reprise de provisions sur créances douteuses	(28 872)	(31 152)
Moins-value de cession des créances	6 053	-
Reprise de provisions et d'agios réservés sur cession des créances	(6 087)	-
D° aux provisions pour risques et charges	4 672	17 010
Reprise de provision pour risques et charges	(465)	(577)
<b>Total</b>	<b>13 470</b>	<b>17 116</b>

### **NOTE 23 : Frais de personnel**

Les frais du personnel s'élèvent à 87 347 KDT au 31 décembre 2014 contre 79 972 KDT au 31 décembre 2013 enregistrant, ainsi, une augmentation de 7 375 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Rémunération du personnel	64 945	58 965
Charges sociales	15 451	13 619
Autres charges liées au personnel	6 951	7 388
<b>Total frais de personnel</b>	<b>87 347</b>	<b>79 972</b>

### **NOTE 24 : Charges générales d'exploitation**

Les charges générales d'exploitation totalisent un solde de 31 962 KDT au 31 décembre 2014 contre 31 593 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 369 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Loyers et services extérieurs	18 400	19 274
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	4 567	4 437
Annonces et insertions publicitaires	2 138	1 995
Missions réceptions	1 119	761
Impôts et taxes	959	839
Fournitures de bureaux	868	847
Frais du conseil et d'assemblée	421	359
Dons et cotisations	320	361
Documentation centrale	300	269
Transport et déplacement	161	182
Frais d'actes et contentieux	148	28
Autres	2 561	2 241
<b>Total charges générales d'exploitation</b>	<b>31 962</b>	<b>31 593</b>

### **NOTE 25: Résultat de base par action**

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 est de 1,86 DT:

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Résultat net avant modifications comptables en KDT	73 898	82 674
Nombre moyen d'actions	39 748 290	39 748 290
<b>Résultat de base par action (en DT)</b>	<b>1,86</b>	<b>2,08</b>

#### **4/ NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

##### **NOTE 26 :**

L'état des flux de trésorerie est établi dans un but de faire ressortir les mouvements de liquidités de la Banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la BCT et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois et le portefeuille titres de transaction.

Ainsi, la trésorerie de la Banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 324 348 KDT au 31 décembre 2013 à 452 080 KDT au 31 décembre 2014 enregistrant une augmentation de 127 732 KDT.

Cette augmentation résulte des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation à hauteur de 571 967 KDT et des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de 376 852 KDT et des flux affectés aux activités de financement à hauteur de 67 384 KDT.

Les liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent à 452 080 KDT s'analysent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2013</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités actif</b>	<b>599 042</b>	<b>642 423</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	222 182	285 553
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	376 860	356 870
<b>Liquidités et équivalents de liquidités passif</b>	<b>146 962</b>	<b>318 075</b>
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	141 397	315 877
Liquidités et équivalents de liquidités sur les établissements financiers	5 565	2 198
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>452 080</b>	<b>324 348</b>

##### **Note 27 : Note sur les transactions avec les parties liées**

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se présentent comme suit :

##### **1- Les conventions des comptes courants et comptes à terme**

Les encours des dépôts des différentes parties liées au 31 décembre 2014 auprès d'Attijari Bank ainsi que leurs rémunérations en 2014 se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature du dépôt	Encours au 31/12/2014	Charges de l'exercice 2014	Produits d'intérêt de l'exercice 2014
ATTIJARI LEASING SA	Dépôt à vue	5 311	24	76
ATTIJARI FINANCES TUNISIE	Dépôt à vue	84	1	3
ATTIJARI GESTION SA	Dépôt à vue	6	2	0
ATTIJARI IMMOBILIERE SA	Dépôt à vue	(22)	11	0
ATTIJARI INTERMEDIATION	Dépôt à vue	1 962	34	0
ATTIJARI RECOUVREMENT	Dépôt à vue	584	5	0
ATTIJARI SICAR	Dépôt à vue	11	2	0
ATTIJARI ASSURANCE	Dépôt à vue	4 003	97	0
GTI SA	Dépôt à vue	105	0	9
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Dépôt à vue	1 789	1	0
SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	Dépôt à vue	277	0	0
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôt à vue	4 433	11	0
ATTIJARI VALEUR SICAV	Dépôt à vue	1 368	1	0
ATTIJARI SICAR	Dépôt à terme	1 500	86	0
ATTIJARI ASSURANCE	Dépôt à terme	2 000	128	0
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Dépôt à terme	500	0	0
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôt à terme	37 500	1 844	0
ATTIJARI RECOUVREMENT	Dépôt à terme	0	13	0
SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	Dépôt à terme	0	23	0
<b>Total général</b>	<b>Total</b>	<b>61 411</b>	<b>2 283</b>	<b>88</b>

## **2- Les conventions de détachement du personnel**

Attijari Bank affecte au profit de certaines de ses filiales son personnel salarié. Les salaires y afférents sont par la suite refacturés par la banque à la filiale. Le montant total en 2014 s'élève à 2 029 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant facturé
Attijari Leasing	546
Attijari Recouvrement	404
Attijari Sicar	300
Attijari Gestion	210
Attijari Immobilière	169

Attijari Intermédiation	153
GIS	114
Attijari Assurance	68
GTI	65
<b>TOTAL</b>	<b>2 029</b>

De même, certaines filiales affectent au profit d'Attijari Bank leur personnel salarié. Le montant total des charges en 2014 s'élève à 145 KDTTTC et se détaille comme suit :

<b>Partie liée</b>	<b>Montant des charges</b>
Attijari Leasing	87
Attijari Recouvrement	8
Attijari Intermédiation	14
Attijari Gestion	18
Attijari Finance	18
<b>TOTAL</b>	<b>145</b>

### **3- Les conventions relatives à la fonction de dépositaire :**

Attijari Bank assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Attijari Valeurs Sicav, Attijari Placement Sicav, Attijari Obligataire Sicav et des 4 FCP. En rémunération de ces prestations, la banque perçoit des commissions de dépôt. Le montant total facturé en 2014 par Attijari Bank au titre de ses fonctions de dépositaire s'élève à 263 KDT

<b>Partie liée</b>	<b>Montant 2014</b>
Attijari Obligataire SICAV	222
Attijari Placement SICAV	25
Attijari Valeur SICAV	15
FCP (AFC, AFD, AFH, AFS)	1
<b>Total</b>	<b>263</b>

### **4- Les conventions relatives aux engagements auprès de Attijari Bank**

L'encours au 31 décembre 2014 des crédits contractés par les parties liées auprès d'Attijari Bank ainsi que les intérêts constatés par la banque se détaillent comme suit.

<b>Partie liée</b>	<b>Nature de l'engagement</b>	<b>Encours au 31/12/2014</b>	<b>Produits de l'exercice 2014</b>

GTI	EPS	82	-
GIS	CCT	8 350	499
Attijari leasing	CCT	25 000	4 572
Attijari leasing	CMT	60 275	
Attijari leasing	EPS	1 451	29
Attijari Immobilière	CCT	16 508	961
<b>Total</b>		<b>111 666</b>	<b>6 061</b>

### **5- Les dividendes encaissés par Attijari Bank**

Les dividendes comptabilisés par Attijari Bank provenant de ses participations dans les différentes filiales se détaillent comme suit:

<b>Partie liée</b>	<b>Montant encaissé</b>
Attijari Leasing	1 581
Attijari SICAR	626
Attijari Recouvrement	286
Attijari Obligataire SICAV	170
Attijari Placement SICAV	76
Attijari Valeur SICAV	33
GTI	5
GIS	3
<b>Total</b>	<b>2 780</b>

### **6- Opérations avec Attijari Wafa Bank**

#### **Prêts interbancaires :**

L'encours des opérations de trésorerie réalisées avec ATTIJARIWAFABANK au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

<b>DEV</b>	<b>Principal en devise</b>	<b>Date valeur</b>	<b>Echéance</b>	<b>TAUX</b>	<b>CV en DT</b>
EUR	1 000 000	18/02/2014	18/02/2015	0,8	2 259 000
USD	4 000 000	04/03/2014	04/03/2015	0,8	7 446 000
EUR	12 000 000	22/09/2014	19/01/2015	0,7	27 108 000
USD	7 000 000	14/10/2014	14/01/2015	0,5	13 030 500
EUR	10 000 000	13/11/2014	13/02/2015	0,6	22 590 000

EUR	10 000 000	13/11/2014	13/01/2015	0,5	22 590 000
EUR	10 000 000	02/12/2014	02/02/2015	0,48	22 590 000
EUR	3 000 000	05/12/2014	30/11/2015	0,9	6 777 000
USD	10 000 000	15/12/2014	15/01/2015	0,4	18 615 000
USD	10 000 000	15/12/2014	02/01/2015	0,35	18 615 000
EUR	10 000 000	16/12/2014	16/01/2015	0,42	22 590 000
EUR	10 000 000	15/12/2014	15/01/2015	0,35	22 590 000
USD	15 000 000	18/12/2014	02/01/2015	0,3	27 922 500

### **Assistance technique :**

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijariwafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, la charge constatée par Attijari Bank en contrepartie des services d'assistance technique et de conseil fournis par Attijariwafa Bank au cours de l'exercice 2014 s'élève à 642 KDT. De même, les frais de formation du personnel de la banque auprès d'Attijariwafa Bank Maroc au cours de l'exercice 2014 viennent augmenter les charges d'un montant de 48 KDT. Le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2014 s'élève à 6 017 KDT.

### **7- Opérations avec Attijari SICAR**

#### **Convention du fonds gérés:**

En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, ATTIJARI SICAR assure pour le compte d'ATTIJARI BANK la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours au 31 décembre 2014 des fonds gérés s'élève à 5 314 KDT. Une provision de 2 995 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

Les commissions de gestion du fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 61 KDT.

### **8- Opérations avec Attijari Intermédiation**

#### **Convention tenue de registre des actionnaires:**

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier.

Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT HT à régler à la fin de chaque année.

Les charges comptabilisées courant 2014 sont de 8 KDT.

## **9- Opérations avec la Générale Tunisienne de l'Informatique**

### **Assistance technique**

Les honoraires d'assistance technique perçus par la Générale Tunisienne de l'Informatique auprès d'Attijari Bank relatifs à l'exercice 2014 totalisent un montant de 1 469 KDT.

## **10- Opérations avec Attijari leasing**

### **Emprunts obligataires**

Attijari Bank a participé à des emprunts obligataires émis par Attijari Leasing dont l'encours au 31 décembre 2014 s'élève à 4 835 KDT. Le produit constaté par la banque au titre de cet emprunt s'élève à 291 KDT.

### **Convention commerciale**

Dans le cadre de la convention conclue avec ATTIJARI LEASING (dans laquelle ATTIJARI BANK détient 62,02%), la banque a fourni au cours de l'exercice 2014, des services d'assistance à la commercialisation des produits d'ATTIJARI LEASING à travers le réseau commercial de la banque et a perçu à ce titre des produits à hauteur de 71 KDT.

### **Convention de location voiture**

Dans le cadre de la convention signée le 01/06/2012, Attijari Leasing loue un véhicule de marque BMW à Attijari Bank à un montant mensuel TTC de 1 000 DT. La somme versée en 2014 au titre de la location du véhicule s'est élevé à 6 KDT.

### **Convention de Location financement**

Attijari Bank a conclu avec Attijari Leasing 6 contrats de location financière (Leasing) dont 3 nouveaux contrats en 2014. Ces contrats portent sur des véhicules pour une valeur totale à l'actif de 764 KDT. Les charges d'intérêts relatives à l'exercice 2014 s'élèvent à 62 KDT.

## **11- Opérations avec Attijari Immobilière**

Attijari immobilière assure la gestion de certains immeubles, propriétés d'Attijari Bank. Les commissions perçues dans ce cadre au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 29 KDT.

## **12- Opérations avec Attijari Recouvrement**

### **Convention de recouvrement de créances**

-Une convention a été signée le 20 août 2007 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la gestion et l'accomplissement des actions de recouvrement des créances partiellement ou totalement cédées par Attijari Bank à Attijari Recouvrement. Les commissions payées se sont élevées à 5 KDT courant 2014.

-Une nouvelle convention a été signée le 07 janvier 2015 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la cession d'un lot de créances composé de 33 574 dossiers dont le nominal est de 6 087 KDT pour un prix de cession de 34 KDT.

### **13- Opérations avec Attijari Wafa BANK Europe**

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari WAFABANK EUROPE (avec laquelle la banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission sera négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2014 s'élève à 862 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2014 s'élève à 1 001 KDT.

### **14- Opérations avec Attijari assurance :**

- Attijari Bank a constaté une charge au cours de l'exercice 2014 de 267 KDT relative à sa quote-part dans la campagne publicitaire menée à l'occasion du lancement des produits de bancassurance.
- Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 31/12/2014 à 1 196 KDT dont 146 KDT qui remonte à l'exercice 2013. Le montant des commissions constaté en produit en 2014 est de l'ordre de 1 050 KDT.
- Attijari Bank a constaté une charge à payer de 830 KDT à fin 2014 au profit d'Attijari Assurance au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.

### **15/Attijari Finances**

- Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari Bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs porteront intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux sera égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts seront calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et seront payés annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieure à 50 KDT. Cette rémunération sera calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura statué sur les comptes de l'émetteur.



Autres avantages à long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements en actions	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>323 819</b>	<b>1 143</b>	<b>971 826</b>	<b>41 350</b>	<b>1 044 457</b>	<b>38 780</b>	<b>63 500</b>	<b>0</b>

## ***RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014***

***Mesdames, messieurs les Actionnaires  
D'ATTIJARI BANK***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers d'Attijari Bank pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 5 304 336 KDT et un bénéfice net de 73 898 KDT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Attijari Bank, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers d'Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2014, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Vérifications spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 05 mai 2015**

**Les Commissaires aux Comptes**

**ECC MAZARS**

**Les commissaires aux comptes associés MTBF**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**



**Ahmed BELAIFA**



***RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014***

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires  
d'Attijari Bank,***

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice**

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes.

- **Attijari Recouvrement**

Une nouvelle convention a été signée le 07 janvier 2015 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la cession d'un lot de créances composé de 33 574 dossiers dont le nominal est de 6 087 KDT pour un prix de cession de 34 KDT. Cette convention a pour date d'effet le 31 décembre 2014. Cette convention a été autorisée à postériori par le conseil d'administration du 13 février 2015.

- **Attijari Finances**

Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari Bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs porteront intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux sera égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts seront calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et seront payés annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieure à 50 KDT. Cette rémunération sera calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura statué sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant l'exercice 2014 sont de 33 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 février 2014.

#### **B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :**

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- **Attijari Assurances**

Attijari Bank a constaté une charge au cours de l'exercice 2014 de 267 KDT relative à sa quote-part dans la campagne publicitaire menée à l'occasion du lancement des produits de bancassurance.

Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 31/12/2014 à 1 196 KDT dont 146 KDT qui remonte à l'exercice 2013. Le montant des commissions constaté en produit en 2014 est de l'ordre de 1 050 KDT.

Attijari Bank a constaté une charge à payer de 830 KDT à fin 2014 au profit d'Attijari Assurance au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.

- **Attijari Intermédiation**

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier. Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT à régler au début de chaque année.

- **WafaSalaf**

Attijari Bank Tunisie a conclu le 9 Mai 2012 une convention avec Wafa SALAF (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs) ayant pour objet la mise à disposition pour le compte de la banque du savoir-faire, de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif au fonctionnement interne en matière notamment d'optimisation du processus d'octroi des crédits, de la mise en place d'une plateforme de recouvrement, du pilotage et du suivi et du contrôle des risques.

En contrepartie des prestations fournies, ATTIJARI BANK s'engage à verser une rémunération calculée en fonction du temps passé et du niveau de responsabilité et de qualification professionnelle du personnel proposé. Une refacturation sera opérée pour les frais engagés par Wafa SALAF au titre des frais de transport et des « per diems ». La facturation se fera mensuellement à termes échus. Le prix de référence des honoraires est fixé à 400 Euro par jour.

Aucune intervention n'est réalisée au cours de l'exercice 2014.

- **Attijari Wafa Bank**

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et AttijariWafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, la charge constatée par Attijari Bank en contrepartie des services d'assistance technique et de conseil fournis par Attijari Wafa Bank au cours de l'exercice 2014 s'élève à 642 KDT. Ainsi, les frais de formation du personnel de la banque auprès d'Attijari wafa Bank Maroc au cours de l'exercice 2014 viennent augmenter les charges d'un montant de 48 KDT. Le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2014 s'élève à 6 017 KDT.

- **Attijari Leasing**

Dans le cadre de la convention conclue avec Attijari Leasing (dans laquelle Attijari Bank détient 64.94%), la banque a fourni au cours de l'exercice 2014, des services d'assistance liés à la commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque et a perçu au titre de l'exercice 2014 des produits à hauteur de 71 KDT.

- **Attijari Immobilière**

La banque a conclu le 10 janvier 2012 avec Attijari immobilière (dans laquelle Attijari Bank détient 99.98%) une convention de gestion pour compte ayant pour objet la vente d'immeubles appartenant à la banque moyennant une commission de 2,5% du prix de vente HT. Les charges générées en 2014 au titre de cette convention sont de 29 KDT.

- **Attijari SICAR**

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue le 24/03/1998 avec la société Attijari Sicar, cette dernière perçoit annuellement une rémunération de 1% payée sur l'ensemble des fonds gérés. La commission de gestion s'établit au titre de 2014 à 61 KDT.

- **Les SICAV**

Dans le cadre des conventions conclues entre ATTIJARI BANK et ATTIJARI VALEURS SICAV, ATTIJARI PLACEMENT SICAV et ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV, la banque assure les fonctions de dépositaire pour leurs comptes et a perçu au titre de l'exercice 2014 en contrepartie de ces prestations des commissions de l'ordre de 262 KDT.

- **Générale Tunisienne Informatique (GTI)**

Dans le cadre de la convention cadre conclue le 31/05/2010 entre la banque et la GTI (dans laquelle Attijari Bank détient 66.25%), cette dernière a facturé à la banque 1 469 KDT au titre des services d'assistance informatique effectués courant 2014.

- **Attijari Recouvrement**

Une convention a été signée le 20 août 2007 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la gestion et l'accomplissement des actions de recouvrement des créances partiellement ou totalement cédées par Attijari Bank à Attijari Recouvrement. Les commissions payées se sont élevées à 5 KDT courant 2014.

- **Attijari Wafa Bank Europe**

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari WAFABANK EUROPE (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission est négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2014 s'élève à 862 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2014 s'élève à 1 001 KDT.

- **Autres Conventions**

Attijari Bank affecte au profit de la Générale Tunisienne d'Informatique (GTI), Attijari Immobilière, Attijari Gestion, Générale Immobilière du Sud (GIS), Attijari Intermédiation,

Attijari Leasing, Attijari Recouvrement et Attijari SICAR certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux charges salariales supportées. Les montants facturés au titre de l'exercice 2014 se détaillent comme :

<b>Partie liée</b>	<b>Montant facturé</b>
Attijari Leasing	546
Attijari Recouvrement	404
AttijariSicar	300
Attijari Gestion	210
Attijari Immobilière	169
Attijari Intermédiation	153
GIS	114
Attijari Assurance	68
GTI	65
<b>TOTAL</b>	<b>2 029</b>

- De même, certaines filiales affectent au profit d'Attijari Bank leur personnel salarié. Le montant total des charges en 2014 s'élève à 145 KDT TTC et se détaille comme suit :

<b>Partie liée</b>	<b>Montant des charges</b>
Attijari Leasing	87
Attijari Recouvrement	8
Attijari Intermédiation	14
Attijari Gestion	18
Attijari Finance	18
<b>TOTAL</b>	<b>145</b>

### **C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé des activités de support, se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé de la BDD, se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de téléphone.
- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoints		Membres du CA et du Comité Permanent d'Audit	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14
Avantages à court terme	323 819	1 143	971 826	41 350	1 044 457	38 780	63 500	0
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres avantages à long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements en actions	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>323 819</b>	<b>1 143</b>	<b>971 826</b>	<b>41 350</b>	<b>1 044 457</b>	<b>38 780</b>	<b>63 500</b>	<b>0</b>

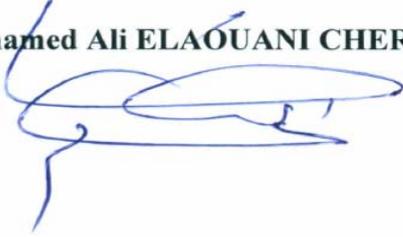
Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 05 mai 2015**

**Les Commissaires aux Comptes**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**



**Les commissaires aux comptes associés MTBF**

**Ahmed BELAIFA**



